



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR  
L'EQUIPEMENT RURAL

**Siège social :** 31, rue des Clavières / B.P n°60040  
86501 MONTMORILLON CEDEX  
☎ 05.49.91.11.90 ☎ 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL  
du 28 MAI 2014

ASSEMBLEE GENERALE

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

**Date de convocation :** 20 MAI 2014

**Date d'affichage :** 6 JUIN 2014

**Secrétaire de séance :** Bernard MADY

**Secrétaire auxiliaire :** Nathalie DURAND

**Nombre de délégués en exercice :** 235

**A l'ouverture de la séance :**

- Nombre de présents : 170

- Nombre de pouvoirs : 10

- Nombre de votants : 180

*Le VINGT HUIT du mois de MAI de l'an deux mille quatorze, l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural, s'est réuni en session ordinaire Salle du CAR à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Arnaud LEPERCQ – Président en exercice.*

### ⇒ Etaient présents :

ARNOUX S. – AUDOUX J.J. – BARRACHIM C. – BARRUSSEAU J.P. – BATLLE J.M. – BAUDON J.C. – BEAU J. – BERNARD B. – BERNARD V. – BERTHOME M.A – BIANOR S. – BIARDEAU D. – BIZAGUET M. – BIZARD J. – BLANCHARD B. – BLANCHARD J. – BOCK F. – BODIN G. – BOSSEBOEUF G. – BOURBON E. – BOUCHET R. – BOULOUX Y. – BOURRIAUX J.L. – BRACHET J.H. – BREGEON P. – BRILHAC M.C. – CARAMIGEAS T. – CARDIN J. – CERISIER J. – CHARRIOT P. – CHARRON M. – CHATELLIER B. – CARTIER B. – CHAUVET O. – CHEBASSIER J. – CHEDOZEAU M. – CIVIDINI L. – COQUEMAS A. – COLAS J. – COLIN E. – COLIN M. – COMBEAUD R. – CONDAC O. – CORDEAU J.F. – COURTIOUX J.C. – DAVIAUD C. – DAZAS J. – DE CREMIERS J. – DE MAUDUIT DU PLESSIS G. – DELIQUET F. – DE TRISTAN J. – DEVERGE C. – DU DOIGNON M. – DUPUIS P. – DUTHEIL D. – EMERY G. – FAROUX J.M. – FROMENTEAU M. – GABARD J. P – GABORIEAU F. – GAILDRAT J.C. – GAILLARD A. – GALLET R. – GARGOULY Y. – GARNIER D. – GATEFF S. – GIRARD K. – GLAIN J.M. – GRANDIN R. – GRANDVAL B. – GRATEAU S. – GRAVELAS J.M. – GRAVELEAU C. – GRELLIER J. – GREMILLON J.M. – GRIGNON L. – GRIMAUD M. – GROSJEAN A. – GUIGNARD A. – GUILLON A. – GUILLON J. – GUILLOT A. – GUYOT M. – HERAULT G. – HULIN P. – JARRASSIER M. – JARRY F. – JEAN G. – JEANNEAU P. – JEANVOINE F. – JUSTICE M. – KESTEMAN I. – LAGARDE P. – LAGRANGE A. – LAMY J. – LANTRES P. – LATU R. – LAURENCIER Y. – LEBRAUD J. – LIBERA J.C. – LUSSEAU D. – MADY B. – MAGNIN B. – MAGNON M. – MARCHADIER R. – MARGNAN C. – MARTIN N. – MAUDUIT J. – MAUPETIT P. – MAYTRAUD D. – MAZAUD J.M. – MECHE N. – MELON J.P. – MESMIN T. – MEYER B. – MILCENT G. – MINOT P. – MONDON A. – MOREAU P. – MORISSET R. – MOULIN D. – MULTEAU G. – NADEAU E. – NASSERON T. – NIVARD F. – NOIRAULT H. – OURZIK A. – PACREAU J. – PAYEN J.Y. – PELLETAN F. – PELLETAN J. – PELLETIER Ph. – PEYRAT A. – PEYRAT Ph. – PICARD C. – PINGAULT G. – PORCHERON C. – PORCHERON F. – PORCHET B. – PORTE M. – PRIOU P. – PROVOST J.P. – PUAUD E. – QUINTARD J. – RANGER H. – ROBIN S. – ROBIN X. – ROCHER J.C. – ROUSSE J.M. – ROUSSEAU M.C. – ROY F. – ROY V. – SAUMONNEAU M. – SAUVION J.G. – SERVAT F. – SOLIGNAC J.P. – SOUBRY S. – SOUILLE J. – SOUCHE G. – TARTARIN Y. – TAVILLEN M. – TEXIER Ph. – THIMONIER D. – TORTISSIER J. – TRAUMAT E. – TREMBLAIS D. – VAUZELLE F. – VERGEAU M. – VERNONIS B. – VIOLETTE J.F. – Membres du Comité.

### ⇒ Etaient représentés :

Pouvoirs (10) - De BERTHELLEMY J.J. à PAYEN J.Y. – De CHARTRAIN M.C. à MOREAU P. – De FERRES R. à BRACHET J.H. – De FRUCHON J. à GALLET R. – De GIRAULT F. à BIZARD J. – De JOLAS-COLLIN S. à ROUSSE J.M. – De KLEINER V. à TRAUMAT E. – De LAVAUD R. à GUYOT M. – De LITT C. à COLIN E. – TRINQUARD B. à ROY F. – Membres du Comité.

### ⇒ Etaient excusés :

CHEVAIS C. – CLUET N. – DENIMAL F. – FRUGRIER N. – LARDY J.C. – LORAIN M. – NEVIERE A. – TAYDAS Y. – TREMOUILHE M. – Membres du Comité.

### ⇒ Assistaient également à la séance :

AITYAHIA P. – AUDOUARD K. – BEAUCHESNE T. – CARAMIGEAS C. – CHANTEMARGUE C. – DEHAMP F. – DURAND N. – GABARD N. – GARCIA E. – GRANDIN C. – HOUBERT S. – MADEJ J.L. – MAGNON N. – PLISSON I. – RADET TALIGOT C. – RENAULT G. – ROUZIERE I. – SAZARIN J. – SIRONNEAU F. – Personnels du Syndicat.

✓ N°C20140528\_049 : INSTALLATION DU NOUVEAU COMITE SYNDICAL

➔ Délibération :

La séance est ouverte à 14 H 45 dans le Centre d'Animation Régional de Montmorillon, par Monsieur Arnaud LEPERCQ, Président sortant du Syndicat.

Le quorum est atteint avec la présence de 170 délégués sur 235.

Monsieur Arnaud LEPERCQ indique que pour quelques minutes encore, il lui appartient de Présider la séance du Comité. A cette occasion, il exprime sa satisfaction de laisser le Syndicat dans une situation saine dans ses 2 branches d'activité après des périodes délicates et fait part de toute sa confiance en l'avenir du SIMER.

M Arnaud LEPERCQ appelle alors le doyen d'âge, M Roland COMBEAUD pour prendre la présidence de la séance et faire procéder à l'élection du Président.

Les délégués sont alors déclarés installés dans leur fonction (**annexe 1**).

**M Bernard MADY est désigné secrétaire de séance.**

**Cette délibération n'appelle aucun débat**

✓ N°C20140528\_050 : ELECTION DU PRESIDENT

➔ Délibération :

***Introduction de Monsieur ROLAND COMBEAUD*** : «*En ma qualité de doyen d'âge et Président de séance, il m'appartient de vous préciser que l'élection du Président va avoir lieu à scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu* ».

« *Je rappelle que seuls les délégués titulaires peuvent voter. Toutefois, en cas d'absence du titulaire :*

- *le délégué suppléant peut prendre part au vote ; ainsi que le Maire ou le Président (et/ou 1<sup>er</sup> Adjoint/1<sup>er</sup> Vice-Président), si la collectivité n'a pas désigné de délégué ».*

« *Les pouvoirs seront à présenter au Président de votre bureau de vote ».*

« *Un bulletin vierge sera à votre disposition au bureau de vote ; il vous reviendra d'y inscrire le nom et le prénom du candidat que vous souhaitez porter à la présidence du Syndicat ».*

« *J'appelle donc les candidats à la présidence du Syndicat à se faire connaître et se lever, en précisant que seuls les délégués titulaires peuvent prétendre à occuper ces fonctions ».*

**Monsieur YVES BOULOUX, Maire de Montmorillon et Président de la Communauté de Communes du Montmorillonais, présente sa candidature.**

**7 volontaires se proposent pour présider les bureaux de vote (6 bureaux de vote plus le bureau centralisateur) ➔ annexe 2.**

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Les résultats du vote sont les suivants (annexe 3) :

- Nombre de votants :	178
- Nombre de blancs et nuls	43
- Suffrages exprimés	135
- Majorité absolue	69

**Monsieur Yves BOULOUX a obtenu 135 voix, il est donc élu Président du S.I.M.E.R.**

*Cette délibération n'appelle aucun débat*

<b>✓ N°C20140528_051 : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS</b>
--

➔ Délibération :

**Le Président, Monsieur Yves BOULOUX, rappelle que les statuts du Syndicat laissent au Comité Syndical la liberté de fixer le nombre des Vice-Présidents.**

Toutefois, celui-ci ne pourra excéder le nombre de quatre.

**Dans ce cadre, le Président propose de maintenir à quatre le nombre des Vice-Présidents pour permettre notamment d'assurer la représentation des territoires au sein de l'exécutif du Syndicat.**

**Le Président annonce par ailleurs son intention d'étudier la possibilité d'augmenter ce nombre qui ne paraît pas suffisant pour permettre la représentation souhaitée.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE COMITE**

- **Décide de fixer à QUATRE le nombre des Vice-Présidents du Syndicat.**

*Cette délibération n'appelle aucun débat*

➔ Délibération :

Le Président, Monsieur Yves BOULOUX, indique que pour accomplir à bien la tâche qui lui a été confiée, il aura besoin d'une équipe soudée et motivée et pour cela il propose les candidatures suivantes :

- **M Ernest COLIN** : 1<sup>er</sup> Adjoint à la Ville de Montmorillon et Vice-président de la Communauté de Communes du Montmorillonnais. Il sera conduit à suppléer le Président lorsque celui-ci sera absent.
- **Madame Catherine MARIGNAN**, Adjointe à la Commune de Chauvigny,
- **Monsieur Bernard PORCHET** : Maire de Romagne et Vice-Président sortant du S.I.M.E.R
- **Monsieur Daniel TREMBLAIS** : Maire de Lésigny et Président de la Communauté de Communes Vals de Gartempe et Creuse.

Le Président indique que d'autres candidats peuvent se faire connaître.

L'élection se déroulera au scrutin majoritaire plurinominal à un tour.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Les résultats du vote sont les suivants (annexe 4) :

• Nombre de votants :	178
• Nombre de blancs et nuls	9
• Suffrages exprimés	169
• <b>M Ernest COLIN a obtenu</b>	<b>156 voix</b>
• <b>M Bernard PORCHET a obtenu</b>	<b>153 voix</b>
• <b>Mme Catherine MARIGNAN a obtenu</b>	<b>157 voix</b>
• <b>M Daniel TREMBLAIS a obtenu</b>	<b>159 voix</b>
• M Olivier CONDAC a obtenu	1 voix
• M Serge PAYEN a obtenu	1 voix
• M Michel JARRASSIER a obtenu	1 voix
• Mme Gisèle JEAN a obtenu	1 voix
• M Patrick MINOT a obtenu	1 voix

**M Ernest COLIN, M Bernard PORCHET, Mme Catherine MARIGNAN et M Daniel TREMBLAIS sont élus Vice-Présidents du syndicat.**

***Cette délibération n'appelle aucun débat***

➔ **Départ de BIARDEAU Dominique et JEANNEAU Paul**

➔ Délibération :

Le Président précise que suivant l'article 5.3 des statuts du Syndicat, le **BUREAU** est composé :

- du **Président** et des **Vice-Présidents** ;
- des **17 représentants cantonaux** (cantons dont la majorité des communes adhèrent au syndicat), à savoir :
  - ➔ Département de la Vienne (16) : AVAILLES LIMOUZINE, CHARROUX, CHAUVIGNY, CIVRAY, COUHE, GENCAY, L'ISLE JOURDAIN, LENCLOITRE, LUSSAC les CHATEAUX, MONTMORILLON, PLEUMARTIN, POITIERS III, SAINT GERVAIS LES TROIS CLOCHERS, SAINT JULIEN L'ARS, SAINT SAVIN et LA TRIMOUILLE.
  - ➔ Département de la Haute-Vienne (1) : LE DORAT.
- et des **6 représentants des collectivités ayant transféré la compétence « collecte et/ou traitement des déchets »** :
  - ➔ pour la compétence « COLLECTE et TRAITEMENT » (5) : Communautés de Communes du LUSSACOIS, du MONTMORILLONNAIS, des PAYS CIVRAISIEN et CHARLOIS, du PAYS CHAUVINOIS et des VALS de GARTEMPE et CREUSE.
  - ➔ pour la compétence « TRAITEMENT » (1) : Communauté de Communes de la REGION de COUHE.

**1° - Les 17 représentants cantonaux sont désignés dans chaque canton par les délégués communaux.**

**2 - Les délégués représentant les Collectivités ayant transféré la compétence collecte et/ou traitement des ordures ménagères sont désignés par le Comité Syndical (sur proposition de leur collectivité respective).**

**Sont élus au BUREAU SYNDICAL, en plus du Président et des Vice-Présidents les 23 délégués du Comité Syndical dont le nom figure sur la liste en annexe 5.**

***Cette délibération n'appelle aucun débat***

➔ **Départ de DE CREMIERS Jacques et SAUVION Jean-Gilles**

✓ N°C20140528\_054 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

➔ Délibération :

En application des dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres du S.I.M.E.R. est composée du **Président du Syndicat ou de son représentant**, ainsi que de **cinq membres titulaires et autant de suppléants élus parmi les membres du Comité Syndical**.

Il est rappelé que la Commission d'Appel d'Offres attribue les marchés publics de travaux, de fournitures et de services passés selon une procédure formalisée.

**LE COMITE ELIT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES LES MEMBRES SUIVANTS**

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
BLANCHARD Bernard	TAVILIEN Maryvonne
MADY Bernard	ROUSSE Jean-Marie
GUILLON Alain	BLANCHARD Jean
GUILLOT Alain	GRELLIER Joseph
PORTE Michel	MAGNIN Bernard

⇒ Membres ayant voix délibérative

*Cette délibération n'appelle aucun débat*

➔ *Départ de PORCHERON Françoise, GALLET Raymond, GRANDIN René, BORDON Evelyne, SOLIGNAC Jean-Pierre*

✓ N°C20140528\_055 : FIXATION DU NOMBRE DES REPRESENTANTS AU COMITE TECHNIQUE ET AU CHSCT

➔ Délibération :

Le SIMER disposant de plus de 50 agents, il se doit de constituer en son sein un **Comité Technique** et un **CHSCT** (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail).

**1) Le Comité Technique** regroupe les représentants élus du Personnel et des représentants de la Collectivité.

Il est consulté notamment sur :

- l'organisation et le fonctionnement des services ;
- la politique indemnitaire et les critères de répartitions ;
- l'évolution des effectifs et les conditions de déroulement de carrière ;
- les aides à la protection sociale complémentaire ;
- le plan de formation .....etc.

Il appartient au Comité de fixer le nombre des représentants de la Collectivité qui ne peut être supérieur au nombre des représentants du Personnel.

2) Le CHSCT est devenu une instance obligatoire dans les collectivités de plus de 50 agents.

Il se réunit, pour avis simple :

- *au moins 3 fois par an sur convocation de son Président ;*
- *à la suite de tout accident grave mettant en cause l'hygiène ou la sécurité au travail.*
- *en urgence, dans le cadre de la procédure de droit de retrait.*

Il appartient au Comité de fixer le nombre des représentants de la Collectivité et du Personnel. Le nombre des premiers ne pouvant excéder celui des seconds.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE COMITE DECIDE**

- de maintenir au nombre de **4 titulaires et 4 suppléants** les représentants de la Collectivité au sein du Comité Technique. Ils seront désignés par arrêté du Président.
- **De fixer à 4** le nombre des représentants du Personnel et de la Collectivité au CHSCT.

*Cette délibération n'appelle aucun débat*

<b>✓ N°C20140528_056 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX ORGANISMES EXTERIEURS</b>
--

➔ Délibération :

#### **A / VIENNE SERVICES :**

Le S.I.M.E.R. est adhérent au **Syndicat Mixte VIENNE SERVICES** qui apporte sa compétence pour la **maintenance des matériels informatiques et une assistance aux logiciels de gestion.**

Il appartient donc au Comité Syndical de désigner **un représentant titulaire et un suppléant** pour représenter le S.I.M.E.R. au sein des organes constitutifs de VIENNE SERVICES.

#### **B/ C.N.A.S. :**

Depuis JANVIER 2008, le S.I.M.E.R. est  **membre du C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale)**. Cette association nationale propose aux collectivités de **mutualiser leurs moyens pour offrir des prestations aux agents et à leur famille** notamment en matière de restauration, de transport, vacances, d'aides financières en cas de décès, déménagement etc... Dans ce cadre, il revient au Comité Syndical de **désigner un élu au côté d'un membre du personnel** pour représenter le Syndicat dans les instances du C.N.A.S.

## C/ AMORCE :

Le Syndicat est adhérent depuis MARS 2009 à l'Association AMORCE, cette dernière réunie au niveau national des Collectivités et des Professionnels et a pour objectifs de **mettre en réseau les partenaires notamment sur la problématique de la gestion des déchets, et d'échanger les expériences sur les problèmes techniques, économiques, juridiques et fiscaux ...** Il convient au Comité de désigner **un délégué titulaire et un délégué suppléant** pour représenter le S.I.M.E.R. au sein des différentes instances de l'Association.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE ELIT LES REPRESENTANTS SUIVANTS**

### **SYNDICAT MIXTE « VIENNE SERVICES » :**

Délégué titulaire :	CIVIDINI Laurence
Délégué suppléant :	MADY Bernard

### **C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale) :**

Délégué « élu » :	PRIOU Paul
Membre du personnel :	SIRONNEAU Franck

### **ASSOCIATION « AMORCE » :**

Délégué titulaire :	MINOT Patrick
Délégué suppléant :	OURZIK Abdeslam

*Cette délibération n'appelle aucun débat*

## **✓ N°C20140528\_057 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS PERMANENTES**

### **➔ Délibération :**

Le Président précise que comme les statuts le prévoient (article 5.1.3 – 6°), des **Commissions consultatives permanentes** peuvent être créées par le Comité Syndical afin de préparer la prise de décisions :

Il est ainsi proposé de créer **DEUX Commissions permanentes** :

- **Une Commission Finances** en charge de la préparation du Débat d'Orientation Budgétaire, de l'examen du Compte Administratif et du Budget. Elle sera également conduite à débattre de l'évolution de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) et des autres prix et tarifs mis en œuvre par le Syndicat.  
Le nombre des membres de cette Commission pourrait être limité à 10 pour faciliter les échanges et le travail en commun.
- **Une Commission consultative des marchés à procédure adaptée** qui pourra être saisie par le Président pour émettre un avis sur la recevabilité des candidatures et des offres, ainsi que sur l'attribution des Marchés Publics conclus selon une procédure adaptée (*article 28 du Code des Marchés Publics*), pour des montants supérieurs à 90 000 € HT.  
Les membres de cette Commission pourraient être ceux élus pour la Commission d'Appel d'Offres.



**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DESIGNE:**

- **Au sein de la Commission Finances les membres suivants :**

<b>MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCES</b>	
<b>BOULOUX Yves - Président</b>	<b>COLIN Ernest – Vice-Président</b>
<b>MARIGNAN Catherine - Vice-Présidente</b>	<b>PORCHET Bernard - Vice-Président</b>
<b>TREMBLAIS Daniel - Vice-Président</b>	<b>LATU Roland</b>
<b>FRUCHON Joël</b>	<b>COLAS Josette</b>
<b>DAVIAUD Claude</b>	<b>OURZIK Abdeslam</b>
<b>PELLETAN Francis</b>	<b>PILLOT Jean-Bernard</b>
<b>MOREAU Pascale</b>	<b>GRATEAU Serge</b>
<b>PRIOU Paul</b>	

- **Au sein de la Commission Consultative pour les Marchés à procédure adaptée, les mêmes membres que la Commission d'Appel d'Offres :**

*Cette délibération n'appelle aucun débat*

➔ *Départ de JEANVOINE Françoise*

**✓ N°C20140528\_058 : DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU SYNDICAL**

➔ **Délibération :**

Considérant qu'il convient de faciliter l'administration quotidienne du Syndicat, l'article 5.1.3 des statuts du S.I.M.E.R prévoit la possibilité pour le Comité Syndical de déléguer une partie de ses attributions au **Président et au Bureau**. Ces délégations ne peuvent être que partielles, une autorité investie d'une compétence n'étant pas admise à se décharger totalement de celle-ci. Le Comité Syndical demeurera compétent pour :

- *L'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;*
- *Le vote du Budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances ;*
- *L'approbation du Compte Administratif et du Compte de gestion ;*
- *Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat ;*
- *L'adhésion du Syndicat à un autre Etablissement Public ;*
- *La délégation de la gestion d'un service public ;*
- *La réalisation de ligne de trésorerie utile au fonctionnement du Syndicat ;*
- *Le recours à l'emprunt pour financer le programme d'investissement ;*
- *La modification du tableau des effectifs du syndicat ;*
- *La prise de toutes les autres décisions qui n'ont pas été déléguées au Président et au Bureau.*

**A / Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical de permettre au Président, pendant la durée de son mandat :**

**→ En matière de Commande Publique et autres contrats :**

1. De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement **des marchés, des accords-cadres et marchés subséquents**, de travaux, de fournitures et de services (y compris les marchés de maîtrise d'œuvre), passés selon une procédure adaptée, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. De prendre toutes décisions concernant la constitution de **groupements de commandes** dans la limite des seuils fixés pour les marchés à procédure adaptée ;
3. De prendre toutes décisions concernant **la candidature du Syndicat à différentes procédures de mise en concurrence**, dans la limite de ses compétences et de son habilitation statutaire ;
4. De prendre toutes décisions concernant la conclusion de conventions passées en dehors de toutes procédures de mise en concurrence avec les Collectivités membres du Syndicat, pour l'entretien et l'amélioration de la voirie, la réalisation de travaux et de prestations d'études et de réalisation ;

**→ En matière d'Assurance :**

5. De passer des **contrats d'assurance** dans la limite fixée pour les marchés publics ; ainsi que d'accepter les indemnités afférentes ;
6. De régler les **conséquences dommageables des accidents** dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat ;

**→ En matière de gestion des biens mobiliers et immobiliers :**

7. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés syndicales utilisées par les services ;
8. D'approuver l'instauration de servitudes de toutes natures sur les biens du domaine privé du Syndicat ;
9. De délivrer des autorisations d'occupation temporaire ou de mise à disposition temporaire du domaine public et d'autoriser la signature des conventions et actes afférents, ainsi que des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
10. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans, que la chose louée soit prise ou donnée en bail ;
11. De décider l'aliénation de gré à gré de **biens mobiliers jusqu'à 4 600 € HT** ;

→ En matière juridique et contentieuse :

12. D'intenter au nom du Syndicat des **actions en justice** ou de défendre les intérêts du Syndicat dans des actions intentées contre lui dans les cas suivants : en première instance, à hauteur d'appel et au besoin en cassation par voie d'action ou par voie d'exception, en procédure au fond, en procédure d'urgence, devant les juridictions administratives ou judiciaires ou répressives, devant le Tribunal des conflits ;
13. De fixer les **rémunérations** des avocats, notaires, huissiers et avoués de justice et experts ;
14. D'accorder aux usagers l'exonération ou le dégrèvement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), en application des principes fixés par le Comité Syndical ;

→ En matière de gestion des Ressources Humaines :

15. De conclure, lorsque les besoins du service le justifient, des **contrats d'engagement à durée déterminée** pour le recrutement d'agents saisonniers, le remplacement d'agent en arrêt maladie, ou pour faire face à l'accroissement ponctuel du volume de travail ;

→ Dans le domaine Comptable :

16. De créer des **régies comptables** nécessaires au fonctionnement du Syndicat ;
17. D'accepter des **dons et legs** qui ne sont pas grèves, ni de conditions, ni de charges.

B / La définition des pouvoirs du BUREAU peut se faire quant à elle de la façon suivante :

Cette instance ne dispose pas de pouvoirs propres ; il appartient au Comité Syndical de définir son champ d'intervention. Dès lors, le Bureau pourrait se voir réserver la prise de décisions dans les **domaines de gestion courante du Syndicat**, charge au Président de rendre compte au Comité des travaux du Bureau.

**Il est proposé au Comité Syndical, pendant la durée du mandat, de déléguer au Bureau :**

→ En matière de Commande Publique et autres contrats :

- 1 De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement **des marchés, des accords-cadres et marchés subséquents**, de travaux, de fournitures et de services (y compris les marchés de maîtrise d'œuvre), passés selon une procédure formalisée, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2 De prendre toutes décisions concernant la constitution de **groupements de commandes** au-delà des seuils fixés pour les procédures formalisées ;

➔ **En matière juridique et contentieuse :**

- 3 D'approuver la conclusion de tout protocole transactionnel destinés à prévenir ou mettre un terme à un contentieux ;

➔ **En matière de gestion des biens mobiliers et immobiliers :**

- 4 De décider l'aliénation de **biens mobiliers** au-delà de 4 600 € H.T. ;
- 5 De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée au-delà de 12 ans, que la chose louée soit prise ou donnée en bail ;
- 6 De procéder à la désaffectation ou au déclassement d'un bien appartenant au domaine public du Syndicat ;

➔ **Dans le domaine Comptable :**

- 7 De se prononcer sur l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables ;
- 8 De se prononcer sur les indemnités de conseil du Receveur du Syndicat ;
- 9 De fixer le seuil en deçà duquel le comptable public n'engage pas de poursuites ;

➔ **En matière de gestion des Ressources Humaines :**

- 10 D'approuver toutes les conventions utiles à la formation du personnel ;
- 11 D'approuver le plan de formation annuel après avis du Comité Technique ;
- 12 De fixer et modifier le régime indemnitaire, primes et gratifications octroyés au personnel du Syndicat ;
- 13 De déterminer selon les textes en vigueur les conditions d'avancement de grades des agents ;
- 14 De prendre toute décision concernant la signature de convention de mutualisation ou de mise à disposition de services ;
- 15 De décider des conditions d'accueil des étudiants et stagiaires et des modalités de versement des indemnités de stage ;
- 16 De déterminer les règles de mise en œuvre du Compte Epargne Temps ;
- 17 De fixer les cas et modalités de recours aux astreintes, en fonction de la réglementation en vigueur et afin d'assurer la continuité du service ;

- 18 De statuer sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale ;
- 19 De déterminer les conditions d'aménagement du temps de travail dans lesquelles les agents peuvent exercer une activité annexe (militaires, sapeurs-pompiers ...) et approuver toutes les conventions avec les organismes afférents (Ministères EPCI, SDIS ....) ;
- 20 De déterminer les conditions et modalités de remboursement des frais de missions occasionnés par le déplacement des agents du Syndicat ;
- 21 D'approuver toutes les conventions avec les organismes sociaux et de retraite ainsi qu'avec le Centre de Gestion ;
- 22 D'approuver, dans le cadre des règles en vigueur, les voies et les moyens pour la mise en place par le Syndicat d'un dispositif de participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents ;

→ **Dans le domaine de la gestion de la vie des Assemblées :**

- 23 De déterminer, en vertu des dispositions de l'article 5.1.4 des statuts du SIMER, les conditions dans lesquelles seront remboursés les frais de déplacement et de mission des élus dans le cadre de leur mandat.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE LE COMITE :**

- ***Adopte les délégations d'attributions au Président et au Bureau présentées.***
- ***Autorise le Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, à subdéléguer les attributions reçues aux Vice-Présidents, ainsi que sa signature au Directeur, aux Directeurs Adjointes et aux Responsables de service du Syndicat.***
- ***Rappelle qu'il appartiendra au Président de rendre compte des décisions prises par le Bureau et lui-même en vertu des délégations du Comité.***

*Cette délibération n'appelle aucun débat*

---

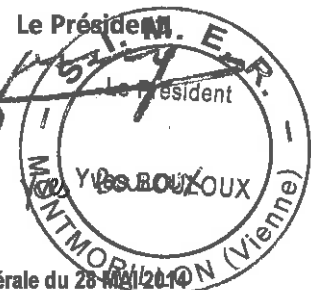
L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'Assemblée et clôt la séance.

Le Secrétaire ;

Bernard MADY



Page 13 sur 13





# **ANNEXES**

## COMPOSITION de l'ASSEMBLEE GENERALE

COLLECTIVITES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
ACADEMIE des SCIENCES	GOERGE Thomas	
ADRIERS	DAZAS Jacques	RAFFIN Gildas
AF CERNAY	BOYER Bertrand (Président)	
AF SAVIGNY SOUS FAYE	LORON Carol (Président)	
AF SURIN	POINOT Bertrand (Président)	
ANCHE	ROLLAND Cédric	MOUSSERION Martine
ANGLES SUR L'ANGLIN	CHARTRAIN Marie-Christine	GIGUET Christiane
ANTIGNY	BODIN Gérard	FERNANDES Paulo
ANTRAN	TORTISSIER Jacky	PHILIPPONNEAU Jérôme
ARCHIGNY	ROY Jacky	BUSSEREAU Florent
ASNIERES-SUR-BLOUR	BRILHAC Marie-Christine	MARTRES Pierre
ASNOIS	HERAULT Gilles	ROUSSEAU Michel
AVAILLES-LIMOUZINE	DU DOIGNON Marie	RENOUX Evelyne
AZAT-LE-RIS	BIZAGUET Michel	BENOT Jacques
BAZEUGE (LA)	GRANDVAL Bernard	LACHATRE Gilles
BEAUMONT	MELIN Laurent	LEBLANC Simone
BELABRE	NEVIERE Alain	JEANNEAU Paul
BETHINES	DULAC Louis	CABARET François
BIGNOUX	TEXIER Philippe	DUVIVIER Jean-Louis
BLANZAY	CORDEAU Jean-François	JOIE Yann
BONNEUIL-MATOURS	ENON Isabelle	PELLETIER Claudy
BOURESSE	HULIN Pascal	JALLADEAU Patrick
BOURG - ARCHAMBAULT	MOULIN Denis	MARTIN Joël
BOURNAND	LORAIN Marcel (Maire)	
BRIGUEIL LE CHANTRE	GRAVELAS Jean-Marc	PORCHERON Françoise
BRION	PROUST Jacques	THEVENET Roland
BRUX	MAUPETIT Pascal	LA FOSSE Dan
BUSSIÈRE (LA)	VIAUD Eric	CHEDOZEAU Michel
BUSSIÈRE POITEVINE	BAUDON Jean-Claude	GRIMAUD Jean-Claude

<b>C.C. des PAYS CIVRAISIEN et CHARLOIS</b>	<b>VERGEAU Moïse</b>	<b>ROCHER Jean</b>
	<b>PROVOST Jean-Pierre</b>	<b>MERIGEALT Dany</b>
	<b>CARDIN Jean</b>	<b>FONTENEAU Alain</b>
	<b>COLAS Josette</b>	<b>DECELLE Odile</b>
<b>C.C. du MONTMORILLONNAIS</b>	<b>BRUGIER-THOREAU Annie</b>	<b>PORCHERON Françoise</b>
	<b>PORTE Michel</b>	<b>TABUTEAU Aurélien</b>
	<b>GALLET Raymond</b>	<b>MAYTRAUD Danielle</b>
	<b>GLAIN Jean-Marie</b>	<b>DAGONAT Pascale</b>
	<b>JEAN Gisèle</b>	<b>CHARTIER Marie-Laure</b>
<b>C.C. de la BASSE MARCHE</b>	<b>LEBRAUD Jacques</b>	<b>SCARINGELLA-GUERRITAT Daniel</b>
<b>C.C. de la REGION de COUHE</b>	<b>MALLET Claude</b>	<b>GIRARDEAU Jules</b>
	<b>LATU Roland</b>	<b>GROLIER Louis-Marie</b>
<b>C.C. de VIENNE et MOULIERE</b>	<b>SAUMONNEAU Michel</b>	<b>GUITTET Pascale</b>
<b>C.C. des VALS de GARTEMPE</b>	<b>TREMBLAIS Daniel</b>	<b>HYLINSKY Patricia</b>
	<b>MOREAU Pascale</b>	<b>JOSEPH Jean-Pierre</b>
	<b>GRATEAU Serge</b>	<b>FAVREAU Michel</b>
<b>C.C. du LENCLOITRAIS</b>	<b>BERTHELLEMY Jean-Jacques</b>	<b>REBY Franck</b>
<b>C.C. du LUSSACOIS</b>	<b>JASPART Hervé</b>	<b>LAGRANGE Annie</b>
	<b>KESTEMAN Isabelle</b>	<b>GIRAUD Patrick</b>
	<b>TAVILIEN Maryvonne</b>	<b>ROYER Patrick</b>
<b>C.C. du PAYS CHAUVINOIS</b>	<b>MARIGNAN Catherine</b>	<b>FOUCHER Claude</b>
	<b>JEANVOINE Françoise</b>	<b>MAERTEN Jean-Luc</b>
	<b>CHARRIER Patrick</b>	<b>MULTEAU Gilles</b>
	<b>PACREAU Jacques</b>	<b>BAUVAIS Claudie</b>
<b>C.C. du PAYS GENCEEN</b>	<b>MORISSET René</b>	<b>BONNEAUD Philippe</b>
<b>C.C. du VAL VERT DU CLAIN</b>	<b>GIRAULT Francis</b>	<b>BIZARD Joël</b>
<b>C.C. des VALLEES du CLAIN</b>	<b>BOUCHET Roland</b>	<b>REVERDY Philippe</b>
<b>CEAUX-EN-COUHE</b>	<b>MAUDUIT Jacky</b>	<b>BOUTEILLE Claude</b>
<b>CHAMBRE D'AGRICULTURE</b>	<b>MARCHAND Dominique (Président)</b>	
<b>CHAMPAGNE ST HILAIRE</b>	<b>BOSSEBOEUF Gilles</b>	<b>BONNIN Vincent</b>
<b>CHAMPIGNY-LE-SEC</b>	<b>MEUNIER Daniel</b>	<b>BRION Claude</b>
<b>CHAMPNIERS</b>	<b>THIMONIER Daniel</b>	<b>BEZAGUET Jaquie</b>
<b>CHAPELLE-BATON (LA)</b>	<b>CHATELLIER Bernard</b>	<b>FRETIER Patrice</b>
<b>CHAPELLE-VIVIERS (LA)</b>	<b>AUDOUX Jean-Jacques</b>	<b>CHABRUN Marcel</b>
<b>CHARROUX</b>	<b>ROUSSEAU Marie-Claude</b>	<b>PINGAULT Christophe</b>
<b>CHATAIN</b>	<b>GABORIEAU Fabrice</b>	<b>CHARTREUX Philippe</b>
<b>CHATEAU GARNIER</b>	<b>CHEVAIS Claudine</b>	<b>DEVERGE Christian</b>



CHATILLON	BERNARD Bruno	MINAULT Christian
CHAUNAY	SOUCHE Guy	TEXIER Jean-Louis
CHAUVIGNY	BLANCHARD Bernard	MAISONNEUVE Véronique
	MULTEAU Gilles	CHASSIER Yannick
	OURZIK Abdeslam	TALBOT Gilles
CHENEVELLES	MAZAUD Jean-Michel	ANTOINE Thierry
CHERVES	PETREAU Michèle (Maire)	
CISSE	SAVIN Annette	PLOSZASKI Yann
	GARNIER Dominique	AYRAULT Bernard
CIVAUX	GIRARD Kléber	POTIRON Xavier
CIVRAY	PRIOU Paul	LECAMP Pascal
	TREMOUILHE Michel	DELIQUET Fernard
CONSEIL GENERAL de la VIENNE	GARGOUIL Yves	DE RUSSE Guillaume
	MESMIN Thierry	GEOFFROY Jean-Olivier
COUHE	PUAUD Emmanuel	SICAULT Ludovic
COULONGES	EMERY Gérard	DECOUX Karine
COUSSAY-les-BOIS	SAUVION Jean-Gilles	BORDAGE Bernard
CUHON	BOUILLAULT Gilles	CHEVALIER François
DANGE ST ROMAIN	ROY Franck	BRAULT Laurent
	TRINQUARD Béatrice	DUBOIS Gaëtan
DARNAC	NIVARD Fabrice	NIXON Elizabeth
DERCE	BRUNEAU Christophe (Maire)	
DISSAY	FRANCOIS Michel	
	LUSSEAU Dominique	
DORAT (LE)	MAGNIN Bernard	MARTIN Bernard
DOUSSAY	BIGOT Philippe	FOURNIER Jacky
EPLA Jean-Marie BOULOUX	FERRAND Jacques (Provisseur)	
FERRIERE-AIROUX (LA)	CHEBASSIER Joël	SAUVAGE Jean-Marc
FLEIX	OUISTE Jean-René	BOURBON Evelyne
GENCAY	BOCK François	VERGNAUD Sophie
GOUEX	DAVIAUD Claude	TUCHOLSKI Franck
GUESNES	DUPUIS Pascal	THOMAS Jessy
HABITAT 86	COLIN Henri (Président)	
HAIMS	GRELLIER Joseph	DAUCHIER Axel
INGRANDES	LAVILLE Bruno	CARTIER Bruno
ISLE-JOURDAIN (L')	MELON Jean-Pierre	BUSSAC-GARCIA Elisabeth
JARDRES	GROSJEAN Alain	GRANGEON Jacky

JAUNAY CLAN	BIANOR Serge	DESFORGES Jean-Michel
	JEAUD Guy	RENE Nathalie
	LANTRES Patrick	PINSON Carole
JAZENEUIL	LITT Claude	LE REST Marie-Gwénaëlle
JOUHET	PEYRAT Alain	MATRINGHEM François
JOURNET	GABARD Jean-Pierre	GUERAUD Yohann
JOUSSE	NOIRAULT Hubert	GEFFROY Armand
LATHUS SAINT REMY	FRUGIER Nathalie	SOUILLE Jean
LAUTHIERS	LAMY Jacques	PARIAS Patrick
LAVOUX	CHARRON Michel	MORILLON Jean-François
LEIGNE SUR USSEAU	SOURIAU Christian	SOURIAU Olivier
LEIGNE-les-BOIS	NASSERON Thierry	BLOTTIN Yves
LEIGNES-sur-FONTAINE	CARAMIGEAS Thierry	VAN BRABANDT Isabelle
LENCLOITRE	PAYEN Jean-Yves	AUVRAY Daniel
	MONDON Alain	LACQUE Guy
LESIGNY	ARNOUX Serge	COMBASTEL Christine
LEUGNY	VILLETTE Patrick	TAUREAU Nathalie
LHOMMAIZE	NADEAU Elisabeth	BUSETTO Patricia
LINAZAY	LAGARDE Pascal	KAWALKEWITZ Christophe
LINIERS	ROCHER Jean-Claude	SURREAU Jacky
LIZANT	PINGAULT Gérard	ODDO Cécile
LUCHAPT	GAILDRAT Jean-Claude	LIZE Aurélien
LUSSAC-les-CHATEAUX	GUILLOT Alain	GIRAUD Yvon
MAGNE	JESBERGER Gilles	BUJON Michel
MAIRE	GRANDIN René	FOREST Edouard
MARIGNY-BRIZAY	BIZARD Joël	TRANCHANT Jacky
MAUPREVOIR	FAROUX Jean-Michel	HENAULT Jean-Luc
MAZEROLLES	COMBEAUD Roland	TOISON Dominique
MIGNALOUX - BEAUVOIR	CHAUVET Odile	Pas de désignation
	PELLETIER Philippe	
MILLAC	PELLETAN Francis	DUROUSSEAU Jacky
MIREBEAU	MOINE Jean-Paul	KUPIECKI Jean-Louis
MONDION	TRAUMAT Elodie	SOURIAU Francis
MONTMORILLON	BOULOUX Yves	GUILLON Bernard
	COLIN Ernest	RODIER Bertrand
	BLANCHARD Jean	DARDILLAC Richard
MOULISMES	MAGNON Michel	WANEGUE Laurent

<b>MOUSSAC-sur-VIENNE</b>	<b>SOUBRY Sylviane</b>	<b>FAUGEROUX Mireille</b>
<b>MOUTERRE-sur-BLOURDE</b>	<b>BATLLE Jean-Marie</b>	<b>DUPUTIER Eric</b>
<b>NALLIERS</b>	<b>JOLAS-COLLIN Sylvie</b>	<b>LEBEAU Brigitte</b>
<b>NERIGNAC</b>	<b>CIVIDINI Laurence</b>	<b>BROQUET Jean-Claude</b>
<b>ORADOUR St-GENEST</b>	<b>MILCENT Gilbert</b>	<b>BREGEAUD Jean-Paul</b>
<b>OYRE</b>	<b>BESNAULT Alain</b>	<b>DECHAUME Jean-Denis</b>
<b>PAIZAY-le-SEC</b>	<b>DE CREMIERS Jacques</b>	<b>FAYOLLE Christelle</b>
<b>PAYRE</b>	<b>DUTHEIL Daniel</b>	<b>ARRENAULT Jean-Claude</b>
<b>PAYROUX</b>	<b>DE MAUDUIT du PLESSIS Geneviève</b>	<b>MAUTRE Marie-Christine</b>
<b>PINDRAY</b>	<b>SERVAT Francis</b>	<b>REMAUD Bernard</b>
<b>PLAISANCE</b>	<b>GUYOT Maurice</b>	<b>DEBORD RENE Laurence</b>
<b>PLEUMARTIN</b>	<b>SOLIGNAC Jean-Pierre</b>	<b>BRAJARD Régis</b>
<b>POUILLE</b>	<b>GIRAUDEAU Jean-Louis</b>	<b>LAVERGNE Gérard</b>
<b>PRESSAC</b>	<b>VAUZELLE Flavien</b>	<b>HUGUENAUD Gérard</b>
<b>PRISSAC</b>	<b>BIARDEAU Dominique</b>	<b>TOUZET Gilles</b>
<b>PUYE (LA)</b>	<b>GRAVELEAU Colette</b>	<b>DACCORD Paulette</b>
<b>QUEAUX</b>	<b>CERISIER Jérôme</b>	<b>ARP Jean-Pierre</b>
<b>ROCHE-POSAY (LA)</b>	<b>TARTARIN Yannick</b>	<b>OLIVIER Jean-Louis</b>
<b>ROCHES-PREMARIES (LES)</b>	<b>TAYDAS Yahya</b>	<b>MARCHADIER Rémy</b>
<b>ROMAGNE</b>	<b>PORCHET Bernard</b>	<b>LACOMBE Claudy</b>
<b>SA VALLEE de L'ENVIGNE</b>	<b>FRAMERY Gérard</b>	<b>GENDARME Edmond</b>
<b>SA VALLEE DE LA VALLEE DU MIOSSON</b>	<b>CHARRIOT Patrick</b>	<b>PETONNET Paul</b>
<b>SAINT CHRISTOPHE</b>	<b>GRIGNON Laurent</b>	<b>PRIEUR Thierry</b>
<b>SAINT GAUDENT</b>	<b>BARRUSSEAU Jean-Pierre</b>	<b>BERTRAND Dominique</b>
<b>SAINT GENEST D'AMBIERE</b>	<b>LASSALE Daniel</b>	<b>DECOURT Pascal</b>
<b>SAINT GERMAIN</b>	<b>PORCHERON Christiane</b>	<b>BARON Charline</b>
<b>SAINT GERVAIS-les-3-CLOCHERS</b>	<b>JUSTICE Michel</b>	<b>GILBERT Vincent</b>
<b>SAINT HILAIRE sur BENAIZE</b>	<b>GUILLON Jérôme</b>	<b>GENET Jacky</b>
<b>SAINT JEAN-de-SAUVES</b>	<b>MOREAU Christian</b>	<b>THOMAS Alain</b>
<b>SAINT JULIEN L'ARS</b>	<b>BRACHET Jean-Hubert</b>	<b>RAPAUD Robert</b>
<b>SAINT LAURENT DE JOURDES</b>	<b>GATEFF Sophie</b>	<b>RODRIGUES DE MOURA Odette</b>
<b>SAINT LEOMER</b>	<b>PEYRAT Philippe</b>	<b>OUVRARD Philippe</b>
<b>SAINT MACOUX</b>	<b>BERNARD Jean-Pierre</b>	<b>BRIS Thierry</b>
<b>SAINT MARTIN L'ARS</b>	<b>CLEUET Nathalin</b>	<b>BARRACHIM Christian</b>
<b>SAINT MAURICE LA CLOUERE</b>	<b>BERNARD Vincent</b>	<b>DORET Laurent</b>
<b>SAINT PIERRE D'EXIDEUIL</b>	<b>CONDAC Olivier</b>	<b>CHAUVET Daniel</b>
<b>SAINT PIERRE de MAILLE</b>	<b>DELANNOY Enguerrand</b>	<b>VIGNAUX Stéphane</b>

SAINT ROMAIN	BEAU Jacky	BOUE Alexandre
SAINT SAUVEUR	METAIS Jacky	LEFORT Alain
SAINT SAVIN	ROUSSE Jean-Marie	ANTIGNY Yohann
SAINT SAVIOL	MARTIN Nicolas	PIQUET Michel
SAINT SECONDIN	BOURRIAUX Jean-Louis	MARCHAND Jacky
SAINTE RADEGONDE	JARRY Frédéric	VIAL Olivier
SAULGE	LAURENCIER Yves	BARIAT Claude
SAVIGNE	COLIN Mickaël	CAILLAUD Michelle
SAVIGNY - L'EVESCAULT	ANDRAULT Guy (Maire)	
SAVIGNY-sous-FAYE	FRADIN Patrice	BOUTAULT Jean-Pierre
SCORBE - CLAIRVAUX	JUGE Lucien	BOURDILLEAU Anthony
SENILLE	GAILLARD Alain	RENAULT Jean-Pierre
SEVRES-ANXAUMONT	MEYER Bruno	MARCHAND Philippe
SIA DE LA GARTEMPE	GREMILLON Jean-Marc	JOSEPH Jean-Pierre
SIA du BASSIN de l'ANGLIN	DE TRISTAN Jean	JEANNEAU Paul
SIA VAL DE CLOUERE	BIBAUD André	BERTRAND Claude
SIAEP de GENCAY	GUYON Mathieu	CHAPLAIN Christian
SIAEP de LEIGNES sur FONTAINE	MADY Bernard	LANDRAULT Philippe
SIAEP de LUSSAC LES CHATEAUX	DUPUY Yannic	BEGOIN Serge
SIAEP de NALLIERS LA BUSSIERE	ENEAU Michel	BOIRON William
SIAEP de ROMAGNE	BERNARDIN Rémy	BIBAULT Claude
SIAEP de SAINT JULIEN L'ARS	FERRES Robert (Président)	
SIAEP de SAINT SAVIN	LARDY Jean-Claude	VERNOIS Bruno
SIGEP	LAVAUD Rachelle	BERTHOMIER André
SILLARS	PATRIER Fanny	TEXIER Nadine
SIOAV de L'OZON	FOUCHER Claude	CARDINEAU Christophe
SIVOM LA TRIMOUILLE	PELLETAN Jacques (1er VP)	
SIVU DES 3 VALLEES	BARRAL Louis (Président)	
SMARVES	ROY Virginie	BARRAULT Philippe
	COCQUEMAS Alain	GODET Michel
SOMMIERES-du-CLAIN	BERTHOME Marie-Annick	
SURIN	GRIMAUD Michel	PERRIN Patrick
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT du BASSIN de la GARTEMPE et ses Affluents	SUZE Claude (Président)	
SYNDICAT MIXTE PAYS MONTMORILLONNAIS	MAYTRAUD Danielle	LEGRAND Maryse
TERCE	RICHARD Christian	TOURAINÉ Françoise
THIAT	COURTIOUX Jean-Claude	GEAI Frédéric

<b>THOLLET</b>	<b>FRUCHON Joël</b>	<b>DE LAITRE Bertrand</b>
<b>THURE</b>	<b>GUIGNARD André</b>	
	<b>BARBOTTIN Alain</b>	
<b>TRIMOUILLE (LA)</b>	<b>GUILLON Alain</b>	<b>VAN THILLO Louis</b>
<b>USSON du POITOU</b>	<b>JARRASSIER Michel</b>	<b>IRIBARREN Jean-François</b>
<b>VALDIVIENNE</b>	<b>PACREAU Jacques</b>	<b>PAPUCHON Philippe</b>
	<b>JEANVOINE Françoise</b>	<b>BIGEAU Michel</b>
<b>VAUX-EN-COUHE</b>	<b>ROBIN Serge</b>	<b>DEMELLIER Guy</b>
<b>VAUX-SUR-VIENNE</b>	<b>DENIMAL Frédéric</b>	<b>PICARD Christophe</b>
<b>VELLECHES</b>	<b>KLEINER Véronique</b>	<b>GAILLARD Michel</b>
<b>VERNEUIL MOUSTIERS</b>	<b>BREGEON Pascal</b>	<b>BRAC Thierry</b>
<b>VERRIERES</b>	<b>FROMNTEAU Michel</b>	<b>MOISY Patrick</b>
<b>VICQ-SUR-GARTEMPE</b>	<b>ROBIN Xavier</b>	<b>PERIVIER José</b>
<b>VIGEANT (LE)</b>	<b>VIOLETTE Jean-François</b>	<b>RUFFIN Jean-Michel</b>
<b>VILLEDIEU du CLAIN (LA)</b>	<b>HOUBERT Patrick</b>	<b>BLANCHETON Eric</b>
<b>VILLEMORT</b>	<b>RENAUD Rémy</b>	<b>RANDOUX Stéphane</b>
<b>VILLIERS</b>	<b>RANGER Henri</b>	<b>RAULT Jean-Pierre</b>
<b>VIVONNE</b>	<b>LIBERA Jean-Claude</b>	<b>TERRIEN François</b>
	<b>QUINTARD Jacky</b>	<b>BOUQUET Christèle</b>
<b>VOULEME</b>	<b>MINOT Patrick</b>	<b>PACTON Pascaline</b>
<b>VOULON</b>	<b>LAMY Pascal</b>	<b>MAGNAN James</b>
<b>VOUNEUIL S/VIENNE</b>	<b>MASSONNET Laurent</b>	<b>MECHE Nicolas</b>

## COMITE SYNDICAL du 28 MAI 2014

### COMPOSITION des BUREAUX de VOTE

BUREAU N°1	BUREAU N°2	BUREAU N°3
<u>Président du Bureau :</u> CHEBASSIER Joël  <u>Asseseurs :</u> HOUBBERT Sébastien RADET-TALIGOT Caroline  <u>Agent de liaison :</u> AITYAHIA Patricia	<u>Président du Bureau :</u> CHAUVET Odile  <u>Asseseurs :</u> BEAUCHESNE Tony ROUZIERE Isciane  <u>Agent de liaison :</u> AITYAHIA Patricia	<u>Président du Bureau :</u> DAVIAUD Claude  <u>Asseseurs :</u> MADEJ Jean-Luc GRANDIN Claire  <u>Agent de liaison :</u> AITYAHIA Patricia
BUREAU N°4	BUREAU N°5	BUREAU N°6
<u>Président du Bureau :</u> JARRY Frédéric  <u>Asseseurs :</u> RENAULT Guy PLISSON Isabelle  <u>Agent de liaison :</u> AUDOUARD Katy	<u>Président du Bureau :</u> TAVILIEN Maryvonne  <u>Asseseurs :</u> CHANTEMARGUE Christophe CARAMIGEAS Céline  <u>Agent de liaison :</u> AUDOUARD Katy	<u>Président du Bureau :</u> PRIOU Paul  <u>Asseseurs :</u> MAGNON Nathalie GABARD Nadine  <u>Agent de liaison :</u> AUDOUARD Katy
<b>BUREAU CENTRALISATEUR</b>		
<u>Président du Bureau :</u> BLANCHARD Bernard  <b>ASSESEURS :</b> SIRONNEAU Franck GARCIA Emilie (+ DEHAMP Fleur)		




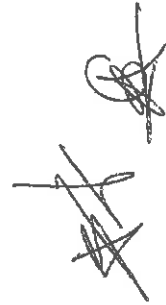
## ELECTION du PRESIDENT

RESULTATS des VOTES

Nombre de votants :	178
Nombre de blancs/Nuls :	43
Suffrages exprimés :	135
Majorité absolue :	69

NOM et PRENOM des CANDIDATS	Bureau de vote N°1	Bureau de vote N°2	Bureau de vote N°3	Bureau de vote N°4	Bureau de vote N°5	Bureau de vote N°6	TOTAL
BOULOUX Yves	24	21	22	22	20	26	135
							0
							0
							0
							0
							0
							0
							0
							0
							0
<b>TOTAUX</b>	<b>24</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>135</b>

Le Président  





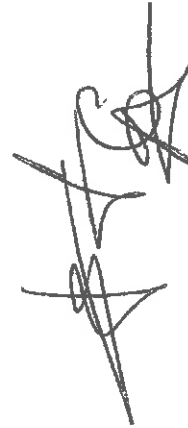
## ELECTION des VICE-PRESIDENTS

RESULTATS des VOTES

Nombre de votants :	178
Nombre de blancs/Nuls :	9
Suffrages exprimés :	169

NOM et PRENOM des CANDIDATS	Bureau de vote N°1	Bureau de vote N°2	Bureau de vote N°3	Bureau de vote N°4	Bureau de vote N°5	Bureau de vote N°6	TOTAL
COLIN Ernest	24	26	26	26	24	30	156
PORCHET Bernard	21	24	28	24	28	28	153
MARIGNAN Catherine	22	25	29	25	26	30	157
TREMBLAIS Daniel	25	26	28	26	26	28	159
CONDAC Olivier				1			1
PAYEN Serge					1		1
JARRASSIER Michel					1		1
JEAN Gisèle					1		1
MINOT Patrick						1	1
<b>TOTAUX</b>	<b>92</b>	<b>101</b>	<b>111</b>	<b>102</b>	<b>107</b>	<b>117</b>	<b>630</b>

Le Président,



## COMITE SYNDICAL du 28 MAI 2014

### COMPOSITION des BUREAUX de VOTE

BUREAU N°1	BUREAU N°2	BUREAU N°3
<u>Président du Bureau :</u> CHEBASSIER Joël  <u>Asseseurs :</u> HOUDBERT Sébastien RADET-TALIGOT Caroline  <u>Agent de liaison :</u> AITYAHIA Patricia	<u>Président du Bureau :</u> CHAUVET Odile  <u>Asseseurs :</u> BEAUCHESNE Tony ROUZIERE Isciane  <u>Agent de liaison :</u> AITYAHIA Patricia	<u>Président du Bureau :</u> DAVIAUD Claude  <u>Asseseurs :</u> MADEJ Jean-Luc GRANDIN Claire  <u>Agent de liaison :</u> AITYAHIA Patricia
BUREAU N°4	BUREAU N°5	BUREAU N°6
<u>Président du Bureau :</u> JARRY Frédéric  <u>Asseseurs :</u> RENAULT Guy PLISSON Isabelle  <u>Agent de liaison :</u> AUDOUARD Katy	<u>Président du Bureau :</u> TAVILIEN Maryvonne  <u>Asseseurs :</u> CHANTEMARGUE Christophe CARAMIGEAS Céline  <u>Agent de liaison :</u> AUDOUARD Katy	<u>Président du Bureau :</u> PRIOU Paul  <u>Asseseurs :</u> MAGNON Nathalie GABARD Nadine  <u>Agent de liaison :</u> AUDOUARD Katy
<b>BUREAU CENTRALISATEUR</b>		
<u>Président du Bureau :</u> BLANCHARD Bernard  <u>ASSESEURS :</u> SIRONNEAU Franck GARCIA Emilie (+ DEHAMP Fleur)		

**COMITE SYNDICAL du 28 MAI 2014****COMPOSITION du BUREAU SYNDICAL :****LE PRESIDENT****BOULOUX Yves****LES VICE-PRESIDENTS****COLIN Ernest****PORCHET Bernard****MARIGNAN Catherine****TREMBLAIS Daniel****LES REPRESENTANTS CANTONNAUX (17)****AVAILLES LIMOUZINE****CHARROUX****CHAUVIGNY****CIVRAY****COUHE****GENCAY****L'ISLE JOURDAIN****LA TRIMOUILLE****LE DORAT****LENCLOITRE****LUSSAC LES CHATEAUX****MONTMORILLON****PLEUMARTIN****POITIERS III****SAINT GERVAIS LES 3 CLOCHERS****SAINT JULIEN L'ARS****SAINT SAVIN****CLEUET Nathalin****DE MAUDUIT du PLESSIS Geneviève****BLANCHARD Bernard****PRIOU Paul****SOUCHE Guy****CHEBASSIER Joël****CIVIDINI Laurence****GUILLON Alain****GRANDVAL Bernard****PAYEN Jean-Yves****GIRARD Kléber****MAGNON Michel****TARTARIN Yannick****CHAUVET Odile****JUSTICE Michel****GIRAUDEAU Jean-Louis****BODIN Gérard****LES DELEGUES des COLLECTIVITES ayant transféré leur COMPETENCE  
en MATIERE d'ELIMINATION des DECHETS (6)****C.C DE LA REGION DE COUHE****C.C.DES PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS****C.C DES VALS DE GARTEMPE ET CREUSE****C.C DU LUSSACOIS****C.C DU MONTMORILLONNAIS****C.C DU PAYS CHAUVINOIS****MALLET Claude****PROVOST Jean-Pierre****MOREAU Pascale****TAVILIEN Maryvonne****JEAN Gisèle****PILLOT Jean-Bernard**